

3) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner).

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
23	7/11/2018	AB 170	2 rue des Tournesols
24	15/11/2018	AC 49	14 rue des Bouvreuils
25	26/11/2018	AA 403 et AA 415	La Treille
26	19/12/2018	AC 331	6 rue des Martinets

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

4) AFFAIRES FINANCIERES

Autorisation budgétaire de fonctionnement

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir un crédit spécial d'un montant maximum de 750 € destiné à financer l'acquisition de fleurs ou de récompenses remises ou offertes à des particuliers lors de diverses occasions. Madame le Maire propose d'inscrire cette dépense au budget 2019.

Suite à la question de Madame NOLIERE, Monsieur CHARRET confirme qu'un bon d'achat de Jardiland d'une valeur de 30 €, est remis aux lauréats du concours des illuminations et des maisons fleuries, en alternance. C'est le cas depuis plusieurs années.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

5) EFFACEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE BT, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATION PAR LE SIDELC RUE DU HAUT BOURG : accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des travaux sont envisagés sur la seconde partie de la rue du Haut Bourg, entre l'impasse du Château Gaillard et la rue de Frileuse, suite à des problèmes de voirie et d'affaissement. Ces travaux de voirie seront l'occasion de procéder à l'enfouissement des réseaux (électricité, éclairage public et téléphone). Il faudra également vérifier les réseaux d'eaux usées qui sont en unitaire.

Le SIDELC a été contacté et ils ont fait une étude estimative. En ce qui concerne l'enfouissement des réseaux d'électricité, 80 % du montant est pris en charge par le SIDELC, soit 90 266,40 €. Il reste à la charge de la commune, l'éclairage public et le téléphone, soit 113 122,80 € TTC. Ce montant pourra varier en fonction du marché. Le délai d'exécution par l'entrepreneur est fixé à 4 mois. La dépense sera inscrite au budget 2019.

Après lecture du modèle de délibération, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

6) SALLE POLYVALENTE : demande de subvention DETR 2019.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la demande de subvention 2018 au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la salle polyvalente, avait été refusée. Suite à ce refus, Madame le Maire a fait des courriers et a été reçue par le Secrétaire Général de la Préfecture. Ce refus serait dû au nombre important de demandes de subvention en 2018 et au manque de précisions de l'estimation fournie. Or il faut faire les demandes de subvention en début d'année et tous les montants n'étaient pas arrêtés. Nous pouvons redéposer une demande pour 2019, notre dossier sera prioritaire.

Le minimum de subvention de la DETR représente 20 % du montant total du marché, soit 819 636 € prestations intellectuelles incluses.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de renouveler cette demande de subvention DETR pour 2019.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

7) SDIS 41 : information sur la contribution incendie année 2019.

La contribution incendie de la commune pour l'année 2019 s'élève à 47 413 €. Pour information, les contributions étaient de 46 479 € en 2017 et de 46 897 € en 2018.

8) P'TITE ETOILE CYCLO : demande de subvention.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention formulée par Madame BRUN, enseignante, concernant la participation des élèves de CE2 à la « P'tite Etoile Cyclo » du 3 au 5 juin 2019 (découverte à vélo du patrimoine culturel, de la nature et sensibilisation à la sécurité routière). Il y a actuellement 21 élèves en CE2.

Le budget est de 2 306,20 €. La participation des familles est de 60 € par élève.

Madame le Maire propose d'octroyer une subvention à hauteur de 25 € par enfant

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

9) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES – Brochebardin, la Treille

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'annulation du marché suite au constat par Agglopolys du mauvais état des canalisations eaux usées dans ce quartier. Un rendez-vous est convenu avec Agglopolys pour établir la convention sur la base d'un groupement de commande (chacun paiera sa partie) avec un marché global (une seule entreprise, un seul maître d'œuvre...)

Agglopolys va délibérer au prochain conseil communautaire, début février. Le Conseil Municipal délibérera à son tour lors du prochain Conseil. Les frais de publicité engagés pour le lancement du marché initial par la commune devront figurer dans la convention pour concrétiser leur remboursement.

Madame NOLIERE demande pourquoi ne pas attendre 2020, date à laquelle les eaux pluviales seront transférées à Agglopolys, car elle estime que ce coût sera supporté par tous les habitants.

Madame le Maire répond qu'elle s'est engagée à réaliser ces travaux. Cela fait quelques années que ce dossier tarde à se concrétiser et les personnes concernées sont dans une situation délicate.

Monsieur CHARRET rappelle qu'en effet, des familles de ce secteur ont vu des eaux usées inonder leur maison et vivent dans l'angoisse que cela ne se reproduise en cas de fortes pluies. De plus, après le transfert à Agglopolys, ce dossier pourrait ne pas être prioritaire et être repoussé de plusieurs années. Ce réseau est en mauvais état et sous-dimensionné.

Monsieur LEBRASSEUR signale que si ces travaux sont financés par un emprunt, celui-ci sera transféré à Agglopolys en 2020, ainsi la commune n'aura qu'une faible participation à supporter.

Madame le Maire propose de mettre aux voix cette décision.

✓ **Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

10) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Néant.

11) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Marché d'électricité

Un appel d'offre a été lancé pour le renouvellement du marché électricité qui arrivait à échéance (3 ans). Il n'y a eu qu'une seule proposition, celle d'EDF, avec un montant beaucoup plus important que le montant du marché précédent. Madame le Maire va se renseigner pour voir s'il est possible de relancer le marché et dénoncer éventuellement celui-ci.

b) Coupure d'eau

Monsieur RONCE signale qu'une coupure d'eau sur Saint-Sulpice-de-Pommeray, Fossé et Marolles s'est produite pendant quelques heures le 29 décembre dernier à cause d'une grosse canalisation d'eau qui s'est cassée, ce qui a vidé le château d'eau. Après intervention de Véolia, l'eau a été complètement rétablie vers 16h00.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 4 février 2019 à 20h00